

Installation soumise à autorisation administrative
au titre du code de l'environnement
dans le domaine de l'eau

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est prescrite sur la demande présentée par le Syndicat Mixte Bruche – Hasel en vue d'obtenir, au titre du code de l'environnement, le renouvellement de son autorisation comprenant le déplacement du point de rejet de la station d'épuration de NIEDERHASLACH.

L'enquête sera ouverte le **jeudi 05 octobre 2017** et durera 33 jours, soit jusqu'au **lundi 06 novembre 2017** inclus.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation assortie du respect de prescriptions ou portant refus d'autorisation.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Jean-Thierry DAUMONT, Général de gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet assorti d'une étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale sera déposé en version papier et dématérialisée du jeudi 05 octobre 2017 au lundi 06 novembre 2017 inclus à la mairie de NIEDERHASLACH où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales> sous la rubrique : "*Station d'épuration (STEP) de Niederhaslach : renouvellement de l'autorisation et déplacement du point de rejet*".

Le public peut également transmettre ses observations et remarques au commissaire enquêteur :

- soit par courrier adressé à son intention à la mairie de Niederhaslach – 1 Place de l'Église – 67280 NIEDERHASLACH ;
- soit par message électronique portant la mention « *Enquête publique – à l'attention du Commissaire enquêteur* » à transmettre à l'adresse enquete-station-niederhaslach@orange.fr .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants à la mairie de NIEDERHASLACH :

- jeudi 05 octobre 2017 de 14h30 à 17h30 ;
- mardi 10 octobre 2017 de 9h à 12h ;
- samedi 14 octobre 2017 de 9h à 12h ;
- mardi 31 octobre 2017 de 9h à 12h ;
- lundi 06 novembre 2017 de 14h30 à 17h30.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de NIEDERHASLACH, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 211) et sur le site internet de la préfecture, pendant un an.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Agnès MASSON, responsable du projet (soit par courriel agnes.masson@sdea.fr soit au téléphone : 03.88.19.29.35).

* * *